

**ARRETE MUNICIPAL**  
**Portant restriction de circulation et de stationnement pour cause**  
**d'intervention sur réseau d'alimentation en eau potable**

Le maire de la commune Plachy-Buyon (Somme)  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la route et le Code de la voirie routière  
CONSIDERANT la demande de l'entreprise VEOLIA;  
CONSIDERANT la nécessité d'intervention sur le réseau d'alimentation en eau potable dans le lotissement du val de selle, plus particulièrement dans l'avenue des mésanges ;

Dans un souci de sécurité pour les usagers de la voie publique et pour le personnel intervenant sur le chantier,

**ARRETE**

ARTICLE 1er : la circulation sera restreinte et le stationnement interdit sur la portion en travaux de l'avenue des mésanges à Plachy-Buyon :

Du 23 février 2015 jusqu'au 8 mars 2015  
du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00,

ARTICLE 2 : L'entreprise VEOLIA s'engage à mettre en place toute la pré-signalisation et la signalisation réglementaire nécessaire concernant les chantiers fixes temporaires, notamment les chantiers avec neutralisation d'une voie et alternat par signaux tricolores de type KR11 J.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-SAUFLIEU et monsieur le Garde champêtre territorial de PLACHY-BUYON sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie nationale de Saint Sauflieu
- Monsieur le garde champêtre territorial.

Fait à Plachy-Buyon, le 17 février 2015

Le maire,  
Lionel NORMAND

